



Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
Président du SMBS-GLP

Objet : demande d'informations
sur la gestion du trait de côte

Copies au maire d'Ault et au président de la CCVS

Ault le 13 décembre 2023

Monsieur le Président,

Le conseil d'administration de l'association Ault Environnement m'a chargé de solliciter auprès du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard des informations sur la gestion du trait de côte d'Ault dont vous avez la responsabilité. Le récent rapport de la chambre régionale des comptes est une bonne occasion de satisfaire la curiosité des citoyens et d'avancer dans les réflexions et le débat public.

Le 26 août dernier, les discussions de notre assemblée générale et la réunion publique sur la gestion du trait de côte que nous avons organisée ensuite ont montré que la protection des falaises face à la mer reste une forte préoccupation. Le 16 septembre, les animations organisées avec succès par Ault Environnement pour fêter le quarantième anniversaire de la digue 83 en ont témoigné (film : <https://vimeo.com/866737904?share=copy>, trois articles ci-joint).

Notre demande concerne d'une part les travaux d'entretien des ouvrages de protection et d'autre part les études prévues dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

Marcel Le Moigne maire d'Ault a annoncé début août dans la presse que des travaux d'encrochement seront réalisés cet hiver et que d'autres travaux pourraient intervenir en 2024 ou 2025. S'agit-il de réparations, de renforcements ou d'extensions des ouvrages de protection ? Nous vous demandons des précisions sur les emplacements de ces encrochements et sur leur financement. Nous souhaitons connaître les désordres diagnostiqués dans les ouvrages de protection, justifiant les travaux annoncés. Nous aimerions savoir quelle est la périodicité usuelle des réparations. Nous voulons savoir ce qu'il en est de la remise en place de la rampe d'accès à la plage du centre qui avait été annoncé, de la sauvegarde du seul épi subsistant sur cette plage et sérieusement dégradé et d'une protection du pied de falaise à l'extrémité sud-ouest du perré du casino et de la plage.

La convention de stratégie littorale signée en septembre 2016 pour les années 2016 à 2021 puis prolongée jusqu'à 2024 prévoit différentes études :

- . étude sur le devenir de l'infrastructure casino et du front de mer du Bois de Cise qui devait être menée en 2017-2018 (fiche F2C, Evolution des vallonnes en secteur urbain – étude géotechnique et programmation)
- . étude sur le développement résilient concerté d'Ault qui devait être menée de 2017 à 2019 (fiche F2D, étude exploratoire et pré-programmation)
- . étude du renforcement de l'ancrage du cordon de galets à Onival.

Nous vous demandons des précisions sur les objectifs de ces études, sur leur cahier des charges, leur état d'avancement et les concertations prévues.

Enfin, la majorité municipale ayant exprimé en 2020 et confirmé encore récemment la volonté de protéger la falaise entre la Grande-Rue et la rue du Moulin, là où de récents aménagements ont été réalisés en zone classée dangereuse à partir de 2024 par le PPR, nous souhaitons connaître les réflexions et les études engagées en ce sens par le SMBS-GLP (encrochements, prolongation de la digue, sécurisation des éboulements).

Dans l'attente de ces informations, je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer nos meilleures salutations.

Le président d'Ault Environnement

Xavier Desjonquères

